

Argumentaire de présentation des différents événements proposés par le Ministère des solidarités et de la santé dans le cadre de la PFUE 2022 pour une Europe forte de la santé au service des populations

La pandémie de COVID-19, compte tenu de son ampleur inédite, a bouleversé la plupart des systèmes de santé et a mis en lumière les limites de la réponse européenne en matière de santé. Ce constat a généré une attente très forte des citoyens européens en matière de coordination entre les États membres de leur réponse sanitaire, ainsi que de renforcement de l'intégration européenne, pour garantir une sécurité sanitaire européenne optimale ainsi qu'une plus grande souveraineté industrielle, économique et numérique. La Présidente de la Commission européenne a appelé, le 16 septembre 2020 dans son discours sur l'état de l'Union, à améliorer notre état de préparation et notre gestion des crises, et a également rappelé l'importance d'une Europe solidaire contribuant à redonner confiance aux citoyens européens.

Le nouveau programme « EU4Health » 2021-2027, qui vise à créer un cadre global pour la réponse aux crises sanitaires dans l'UE, comprendra deux volets : l'un sur la sécurité sanitaire et la préparation aux crises ; le second sur la prévention et surveillance des maladies, la promotion de la santé ainsi que la collaboration transfrontalière en matière de santé.

C'est dans ce contexte que d'ores et déjà la promotion d'une Europe de la santé et de la solidarité constituera, sans nul doute, un des grands enjeux que la France souhaitera défendre lors de sa Présidence du Conseil de l'Union Européenne, permettant ainsi de tirer les leçons de la crise sanitaire dont les conséquences sanitaires et sociales s'étendront au moins jusqu'en 2022.

Les événements proposés répondent de façon opérationnelle aux enjeux majeurs d'une Europe de la santé plus forte et résiliente tout en mettant aussi en avant les enjeux de solidarité et de protection des plus fragiles d'entre nous, notamment les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées.

Dans le champ de la santé :

- le **conseil informel en santé** des ministres, qui constitue l'évènement semestriel phare de la sphère santé, permettra un échange politique sur les thématiques d'actualité ciblées, principalement :
 - o la sécurité sanitaire, enjeu européen majeur. Alors que des échanges sont en cours, à l'initiative de la Présidence Allemande et de la Commission, sur l'évolution du système de sécurité sanitaire européen, avec une prochaine proposition législative visant à prolonger le mandat du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) ainsi que le projet de création d'une agence de recherche et de développement biomédicaux avancés (BARDA). La France compte jouer un rôle majeur sur ces deux sujets phares (projet en cours de diffusion de deux non-papiers sur ces deux sujets) ;
 - o la lutte contre la pénurie de médicaments et pour une harmonisation des pratiques réglementaires, dans les suites de la stratégie pharmaceutique que la Commission proposera en novembre 2020 et des autres travaux qu'elle a lancé (souveraineté européenne des industries et relocalisation notamment des industries pharmaceutiques ; rôle de l'autorité européenne du médicament) ;
 - o la prévention des cancers, notamment en lien avec le plan cancer qui sera adopté par la Commission européenne, pour une approche et un cadre européens communs ;
 - o les réseaux européens de référence (ENR) des maladies rares pour une nouvelle impulsion très attendue par la société civile et les associations de familles de personnes atteintes.

- Les **conférences ministérielles thématiques** s’attacheront à promouvoir des approches innovantes pour lesquelles l’Union européenne est d’ores et déjà engagée :
 - o la promotion de l'approche « Une seule santé » (« One Health ») qui allie la santé humaine et animale ainsi que la protection de l'environnement. Cette approche est à mettre aussi en lien avec la lutte contre la résistance aux antibiotiques (AMR - Antimicrobial Resistance), qui constitue une priorité de santé publique mondiale, avec un fort engagement de la France, de l’Union européenne ainsi que de la Commission européenne qui a adopté un nouveau plan d'action « Une seule santé » contre la résistance aux antimicrobiens en juin 2017. Le Conseil par la suite a adopté des conclusions du Conseil en juin 2019 pour faire de l'UE une région de pratiques d'excellence. Une conférence ministérielle sur ce sujet prioritaire contribuerait à renforcer la France comme chef de file au niveau européen en matière d’AMR.
 - o Une conférence ministérielle sur thématique innovante de la citoyenneté, l’éthique et les données de santé ("Citizenship, Health Ethics & Data") dédiée à la proposition d'un cadre éthique européen mettant en lien : la citoyenneté & le numérique / la souveraineté numérique / la sécurité numérique / la sobriété numérique (transition écologique) /l’ambition sur l’utilisation des données en santé /l’intelligence artificielle européenne.
 - o Trois conférences sur le débat citoyen dans le cadre de la mobilisation autour de la démocratie sanitaire et de la volonté de contribuer au rétablissement de la confiance des citoyens européens sur des enjeux scientifiques et médicaux majeurs : un débat citoyen sur l'édition du génome humain (délibération citoyenne) ; un forum des jeunes européens sur le débat en santé, en lien avec le Parlement européen à Strasbourg ; un sommet européen 2022 des Comités nationaux d'éthique et/ou de bioéthique sur le thème de l'organisation de débats citoyens et de l'engagement du public, conjointement avec le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) et l'organisation mondiale de la santé (OMS).
 - o Trois événements sur l’organisation des soins permettant un partage d’expériences européennes : une conférence européenne sur l’accès aux soins avec interventions d’acteurs de différents pays européens pour un partage des expériences innovantes et des bonnes pratiques ; un échange sur le jumelage de centres et/ou maisons de santé européens, à relier avec la réunion institutionnelle des responsables infirmiers ; un congrès européen maladies rares réunissant un ou plusieurs des 3 objectifs des réseaux européens de référence : parcours de soin, parcours des données de santé (ORPHANET) et parcours de recherche dans les maladies rares.
- S’agissant des questions de solidarité à l’égard des plus fragiles :

Plusieurs **conférences thématiques ministérielles et réunions de haut niveau** sont envisagées :

- o Une conférence ministérielle sur la « Garantie pour l’enfance pour les enfants vulnérables », qui, après une mise en place prévue au début de l’année 2021, fera l’objet d’un premier bilan très attendu par les pays européens (4 groupes d’enfants sont concernés : ceux en situations familiales précaires, ceux résidant en institution, ceux migrants et réfugiés, ceux handicapés ou ayant des besoins particuliers) ;

- Une conférence ministérielle sur l'égal accès aux services et outils numériques pour les publics les plus vulnérables dans le cadre de l'acquisition de droits sociaux (numérisation des prestations sociales) et sur l'interopérabilité européenne des systèmes ;
- Une conférence thématique ministérielle sur les personnes âgées, dans les suites d'une part, des politiques européennes de vieillissement actif et, d'autre part, dans le cadre du déploiement de solutions alternatives efficaces au suivi et à l'accompagnement des personnes âgées, notamment les outils numériques adaptés, dont l'utilité a été démontrée lors de la crise Covid-19, au cours de laquelle beaucoup de personnes âgées dépendantes se sont retrouvées isolées.

Des réunions institutionnelles sont également proposées. Elles s'inscrivent dans l'usage de chaque présidence du conseil de l'Union européenne et sont la plupart du temps co-organisées avec la Commission européenne :

- la réunion institutionnelle des Directeurs généraux de la santé (Thématique prioritaire sur la vaccination en lien avec les enjeux de sécurité sanitaire et de stratégie pharmaceutique européenne, ainsi qu'avec l'agenda de santé mondiale) ;
- le comité de protection sociale (CPS),
- la réunion du réseau des correspondants du MISSOC (Système d'Information Mutuelle sur la Protection Sociale),
- la réunion des responsables infirmiers (qui porterait sur le jumelage de centres et/ou maisons de santé européens dans le contexte des pratiques avancées de l'exercice infirmier et l'exercice coordonné ville-hôpital),
- la réunion des responsables dentaires.